

5. Le Concours Général pour les Mathématiques

M. SINGIER donne lecture de son rapport :

MES CHERS COLLÈGUES,

A la suite d'un vœu émis par le Comité dans sa réunion du 18 mai 1933 (1) et d'une demande de M. GÉRARD visant à la suppression du Concours Général pour les Mathématiques, la dernière Assemblée générale a décidé d'ouvrir une enquête sur ce concours.

Malheureusement nous n'avons reçu qu'une seule communication... Comment, dans ces conditions, établir un rapport et formuler des conclusions ?

Pourtant des opinions se sont manifestées à diverses reprises :

On trouve dans le rapport sur le Concours Général de Physique de 1934 (2), un plaidoyer en faveur de l'accusé d'aujourd'hui :

« Le Concours Général, écrit M. LAMIRAND a pour but immédiat de provoquer une louable émulation entre les établissements, les maîtres et les élèves, de fixer l'attention sur les jeunes gens particulièrement bien doués et de favoriser leur carrière. Il nous révèle les lacunes et les défauts de notre enseignement et, par suite, il nous permet d'y remédier. Enfin, il nous donne l'occasion d'apprécier les résultats de notre organisation pédagogique et ce n'est pas le moindre service qu'il nous rend... »

Ailleurs, dans le numéro 13 de *l'Enseignement scientifique*, notre collègue, M. HENNEQUIN, consacre à la question un très intéressant article qui donnerait à réfléchir à tous ceux qui ont sur le Concours Général un jugement défavorable : « Il n'est pas douteux, dit-il, que le Concours Général a redonné à la géométrie la place primordiale dans l'enseignement des mathématiques élémentaires... Il a apporté une réaction bienfaisante contre le souci du Baccalauréat et a suscité un nouvel effort vers la culture désintéressée. »

Si nous abordons les critiques qui peuvent être adressées au Concours Général pour les mathématiques elles ne peuvent porter, à mon avis, que sur le choix des sujets qui n'a pas toujours été heureux ces dernières années. Les problèmes proposés ont parfois débordé les programmes et, si la chose se poursuivait, elle pourrait devenir un grave danger. Aussi, je vous propose de renouveler, comme l'an dernier, le vœu émis par le Comité le 18 mai 1933.

M. LOUVET demande que non seulement les problèmes proposés n'incitent pas les professeurs à sortir du programme de la classe, mais que soient éliminés les concurrents ayant employé des méthodes en dehors de celles qui figurent à ce programme.

MM. CHENEVIER et MAROTTE signalent la fatigue résultant, pour les élèves, de leur participation au Concours général dans plusieurs disciplines et souhaitent la réglementation de ces épreuves multiples.

M. DESFORGE remercie M. SINGIER et l'Assemblée générale, à l'unanimité, renouvelle le vœu des années antérieures :

L'Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement secondaire public exprime le vœu que les problèmes de mathématiques proposés au Concours général n'incitent pas les professeurs à traiter dans leur cours des questions ne figurant pas au programme de la classe et figurant au programme des classes ultérieures.

(1) Voir le *Bulletin* n° 79, page 133.

(2) Voir le *Bulletin de l'Union des Physiciens*, n° 277, page 118.